

REVENdicATIONS RÉSEAU ET GARES & CONNEXIONS



**LA RÉALITÉ DU TERRAIN
EXIGE DES ACTES,
PAS DES DISCOURS**

**LA SÉCURITÉ REPOSE
SUR VOUS.
QUI VOUS RECONNAÎT ?**

Des postes d'aiguillage aux chantiers de la voie, des sous-stations aux halls des gares, vous assurez chaque jour la sécurité et la continuité du service.

Le constat de l'UNSA : sous-effectifs, astreintes insuffisamment reconnues, flexibilité imposée et carrières bloquées. Les équipes et l'encadrement colmatent les brèches.

Notre exigence : des recrutements, des règles écrites, des indemnités revalorisées et des parcours professionnels sécurisés, pour tous les métiers.



ASTREINTE : +10 %

Taux A et B de l'indemnité de sortie.
1 appel = 1 heure de sortie
comptabilisée.

Gérer les circulations, entretenir les voies, piloter les chantiers, accueillir les voyageurs : chaque responsabilité mérite reconnaissance.

DES EXIGENCES COMMUNES, LA RECONNAISSANCE DE CHAQUE MÉTIER

Des effectifs à la hauteur, des carrières lisibles et des contraintes compensées.

1. EMPLOI ET PARCOURS : DE LA VISIBILITÉ

- Suivi des postes vacants par établissement avec les syndicats ; visibilité sur au moins 3 classes dès l'embauche.
- Entretien de carrière approfondi tous les 4 ans ; volet parcours pro obligatoire dans chaque réorganisation. Opérateurs ferroviaires : classe 4 → classe 5 après 25 ans dans le métier.

3. RH ET ENCADREMENT : DES MOYENS

- Zéro portefeuille pour les RGU, un adjoint RGU en classe 5 minimum par équipe GU ; accès accéléré à la classe 4 pour les CPS/GU.
- ICS et pénibilité reconnues pour les encadrants d'astreinte ; indemnité spécifique hors production. Généraliser l'indemnité de conduite sans limite du nombre de conduites par véhicule et par jour.

5. MAINTENANCE & TRAVAUX : VALORISER

- Indemnité de technicité de 150 € : SE, Voie, Télécoms, SM, EALE et GREE. Classe 3 après formation premier emploi réussie et prise d'astreinte pour les recrutés en classe 2 ; tous les REQ en classe 5.
- Allocation repas à la place du panier pour les brigades voie. Revaloriser les découchés zonaux et nationaux selon le nombre et les conditions des déplacements.

2. PÉNIBILITÉ ET SÉCURITÉ : PROTÉGER

- Des postes de fin de carrière à moindre pénibilité horaire ; nomination « à la chaise vide » sans attendre le départ physique des agents en CAA ou congé de fin de carrière.
- Le samedi payé comme un dimanche. Aucun travail isolé dans les emprises ferroviaires en circulation : au moins 2 agents formés et habilités.

4. CIRCULATION : RECONNAÎTRE

- Prime CCR : 100 €/mois (Mistral ou équivalent) ; indemnité CF : 150 €/mois. Réservistes au régime D : 1 repos en plus pour 3 jours travaillés ; remises de service sur TC personnel.
- E-learning au calme sur plages dédiées ; présentiel renforcé, moniteurs avec temps et compensation financière. DATI fournis aux travailleurs isolés, sans téléphone professionnel.

6. GARES & CONNEXIONS : L'ÉQUITÉ

- Reconnaître la pénibilité des OIV. Classe 4 pour les surveillants de travaux habilités ; classe 5 pour les rédacteurs et signataires des plans de prévention.
- Portefeuilles RH dimensionnés et déconnexion respectée. Prime de langue pour tous les agents mobilisant cette compétence, réservistes compris ; prime de reconversion assouplie pour les métiers en tension.

EN 2026, IMPOSONS LE RESPECT DU TRAVAIL FERROVIAIRE

Réseau et Gares & Connexions : des actes pour nos métiers.
Aux élections professionnelles, votez UNSA-Ferroviaire.